

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Α

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Entrechaux, le 17 OCT. 2024

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au comité syndical prévu initialement le mercredi 17 octobre 2024, une nouvelle réunion du <u>Comité Syndical</u> est organisée dans la <u>salle du conseil (mairie)</u>, à <u>Entrechaux</u> le :

Jeudi 24 octobre 2024 à 9h00

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 11 juillet 2024

Délibérations

- 3 Décision modificative du budget
- 4 Recours à l'emprunt
- 5 Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024
- Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le centre de gestion de Vaucluse
- 7 Régime de remboursement des frais liés au service
 - 7.1 Prise en charge des frais de transport
 - 7.2 Prise en charge des autres frais
 - 7.3 Justificatif et avance
- 8 Définition des suites à donner à l'étude visant l'aménagement du bassin versant de la Seille sur la commune de Bédarrides
 - 8.1 Synthèse des investigations menées
 - 8.2 Suites à donner
- 9 Acquisition parcelle D1011 sur la commune de Bédarrides

Questions diverses

- 10 Programme d'actions hydromorphologique : présentation et niveaux d'ambition
- 11 Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical
- 12 Récapitulatif des décisions du Bureau depuis le dernier Comité Syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président, Jean-François PERILHOU

POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDITIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLEANT EN CAS D'ABSENCE